



# Fiche thématique : Accueil général

## Zone d'accueil général :

Une zone accueil est mise en place dans le hall d'accueil principal **pour les visiteurs et patients.**

Cette zone d'accueil ne concerne pas les unités USP, SSR et psychiatrie, situées de l'autre côté de la route.

**Cette zone d'accueil est opérationnelle entre 8 h 30 et 17 h 30 du lundi au vendredi** et aura vocation à vérifier le motif de venue, le port du masque (un masque sera remis aux personnes qui n'en disposent pas), l'absence de contre-indication à l'entrée selon l'auto-questionnaire institutionnel et la bonne réalisation de la friction des mains (retrait des gants si port de gants).

La zone d'accueil comporte 3 espaces :

- Un guichet d'accueil avec un hygiaphone
- Un passage visiteur / patient
- Un passage pour le personnel

En dehors de la présence des agents d'accueil, des panneaux d'affichage rappellent au visiteur la nécessité de port du masque et les modalités de la friction des mains.

Des auto-questionnaires imprimés sont en accès libre.

## Circulation dans l'établissement :

Les flux d'entrée et de sortie sont différenciés autant que possible.

La distanciation nécessaire est matérialisée par un marquage au sol.

Des panneaux d'affichage comportant des informations de santé publique vont également être installés dans chaque entrée : bâtiment A, psy, SSR.

Les ascenseurs seront limités à 2 personnes.

### **Visiteurs :**

**Les visites sont autorisées** à raison d'un visiteur par patient et par jour, sur RDV et après avis médical, pas de mineurs.

Les visiteurs passent par la zone d'accueil et reportent leur visite s'ils sont symptomatiques.

### **Patients :**

Si un patient présente des symptômes, il lui est demandé de prendre contact avec le secrétariat et le médecin qui lui a donné le RDV pour définir la conduite à tenir.

Lors de la prise de RDV, le secrétariat s'assure de la bonne connaissance des mesures barrières (port du masque, distanciation, lavage des mains) et de l'absence de symptômes.

Le secrétariat informe le patient/visiteur de l'existence de l'auto-questionnaire et du fait qu'il doit être rempli lors de sa venue.

**Outil : auto-questionnaire (en ligne sur le site de l'établissement)**